

été dressé le tableau administratif qui devint plus tard la première partie du chapitre du *Chou king* intitulé le Tribut de *Yu*. Si on adopte cette manière de voir, le texte du Tribut de *Yu* où il est question des terres des cinq couleurs nous permettrait d'admettre que le rite de l'investiture tel qu'il était pratiqué sous les *Han* existait déjà dès l'an 800 av. J.-C.

Aussi bien ce rite doit-il être en effet fort ancien puisque le caractère même qui désigne l'investiture en est le symbole. Le mot 封, comme l'explique le dictionnaire *Chouo wen*, est composé par l'association de trois images élémentaires qui sont 1° la terre 土 surmontée de 2° la pousse d'herbe devenue elle-même, dans la forme moderne du caractère, semblable au signe de la terre, 3° la mesure appelée „pouce” 寸. Ce dernier élément donne l'idée de mesure d'une manière générale et exprime le fait que les fiefs concédés par le Fils du Ciel avaient des dimensions déterminées d'après la dignité du feudataire; le signe de la terre donne à entendre que l'investiture se faisait par le moyen d'une motte de terre; enfin le signe de la végétation comporte l'idée que le nouveau seigneur recevait en don non-seulement le sol, mais aussi ses productions. Ce caractère Chinois exprime donc parfaitement comment se faisait l'investiture; il exprimerait aussi bien l'investiture telle qu'elle se pratiquait dans notre Moyen-âge „per herbam et terram”, ou „per ramum et cespitem”, car ici nous découvrons un merveilleux accord entre les rites de l'Extrême-Orient et ceux de l'Occident.

III

L'autel du dieu du sol doit être à ciel ouvert; en effet, ce dieu ne peut vivre que s'il est en contact avec les influences atmosphériques; si on l'enferme, il s'étirole et